

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7767 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BENTAHILA SAAD

Date de naissance : 10/04/1959

Adresse : 24 lot 1e colline I Casa

Tél : 06 6687 2639 Total des frais engagés : 1500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BENJELLOUN Chakib  
Chirurgien - Dentiste  
Spécialiste en Orthopédie  
Dento - Faciale  
36, Rue Lettien Val Fleur-Casa  
Tel. 05 22 23 12 11

Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade : BENTAHILA REDA Age : 22

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

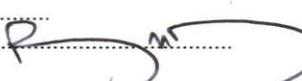
Nature de la maladie : SIS

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : 03 NOV. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :   
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 01/11/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

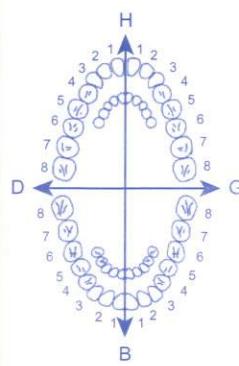
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
	Canal	C	
17	cp	Dlo	
18	cp	Dlo	
26	cp	Dlo	
27	cp	Dlo	

CCEFFICIENT DES TRAVAUX *C + Dlo*

MONTANTS DES SOINS *1900 Guy*

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION *29/09/88*

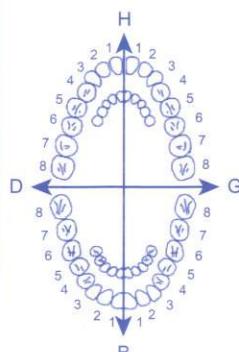
Dr BENJELLOUN Chakib  
Chirurgien Dentiste  
Spécialiste en Orthopédie  
Faciale  
Dento - Faciale Val Fleuri-Casa  
36, Rue Lettien Val Fleuri 12 11  
Tél: 05 22 23 12 11

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

### DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION  
Dr BENJELLOUN Chakib  
Chirurgien Dentiste  
Spécialiste en Orthopédie  
Faciale  
Dento - Faciale Val Fleuri-Casa  
36, Rue Lettien Val Fleuri 12 11  
Tél: 05 22 23 12 11

*Sayella*

# Docteur Benjelloun Chakib

Chirurgien-dentiste

Spécialiste en Orthopédie Dento-Faciale

Diplômé de l' Université de Paris

Orthodontie de l' enfant et de l' adulte

36, Rue Letitien - Val Fleuri - CASABLANCA

Tel : 05 22 23 12 11

INP : 094175353 IF : 40214209 ICE : 001719445000058

Casablanca le ... 29/09/2023

## FACTURE

M ..... BENJELLOUN Chakib REDA

Arretée la présente facture à la somme de ... 1900,00 DH pour :

soins dentaires / prothèses dentaires / orthodontie

Dr BENJELLOUN Chakib  
Chirurgien - Dentiste  
Spécialiste en Orthopédie  
Dento - Faciale  
36, Rue Letitien Val Fleuri-Casa  
Tél: 05 22 23 12 11

Benjelloun